

+ moderne

Finis les tickets magnétiques, place aux supports sans contact !

Le Conseil Général de la Côte-d'Or et son réseau TRANSCO facilitent vos transports et vous offrent en exclusivité, le choix entre 3 types de supports adaptés à vos besoins :

0,30€

Le billet sans contact

Anonyme et rechargeable, il est capable d'héberger plusieurs voyages.

5 €

offerte sous conditions *

La carte à puce

Avec son étui de protection offert, elle est nominative ou anonyme et parfaitement adaptée aux grands voyageurs avec abonnement.

15 €

offerte sous conditions *

La clé USB

Nominative, vous pouvez également stocker vos données personnelles en y insérant une carte mémoire micro SD.

*La carte à puce et la clé USB sont offertes jusqu'au 31/12/2011 dans la limite d'un support par personne et sous réserve d'acheter 10 voyages ou un abonnement TRANSCO. Pour l'achat d'une carte à puce, son étui vous est offert.

Echangez vos anciens titres en toute tranquillité !

Pour le billet unité

A compter du 1^{er} septembre 2011, le billet papier vendu à bord de l'autocar cède sa place au Billet Sans Contact rechargeable et capable d'héberger plusieurs voyages...

Pour les abonnements

La vente des abonnements actuels sur carte magnétique s'arrête le 1^{er} août 2011.

- Les cartes Mensuelles et les cartes Convivence partiellement utilisées ne seront ni remboursées, ni échangées.
- Les cartes 10 Voyages, les cartes 40 Voyages, les cartes Mensuelles et les cartes Convivences non utilisées pourront être échangées à leur valeur au 31 août 2011.
- Les cartes 10 Voyages partiellement utilisées et les cartes 40 Voyages partiellement utilisées et en cours de validité* pourront être remboursées à la valeur au 31 août 2011 du nombre de voyages non utilisés.

* la carte 40 voyages doit être utilisée dans les 2 mois qui suivent sa première validation.

Les demandes de remboursement devront être adressées par courrier avant le 31 décembre 2011, dernier délai :

Gestionnaire Billettique TRANSCO
Conseil Général de la Côte-d'Or
53 bis rue de la Préfecture
BP 1601 • 21035 Dijon cedex

accompagnées de votre nom et adresse et du titre de transport à rembourser ou à échanger.

Un accueil en continu

Un espace de vente vous accueille en gare de Dijon-Ville :

- du lundi au jeudi de 5h45 à 21h
- le vendredi de 5h45 à 21h30
- le samedi de 5h05 à 20h
- le dimanche de 9h à 21h

Une centrale d'information

mobigo!
www.mobigo-bourgogne.com

© Direction Communication / JPL / Photo: GPommier / CG21 • 07/11



Avec Transco, montez illico!
Transco lance sa nouvelle billettique, plus pratique, plus rapide, plus sûre.

Conseil Général de la Côte-d'Or
TRANSCO
Toute la Côte-d'Or. Chaque jour

Conseil
Général
www.cotedor.fr
Côte
d'Or



TRANSCO à l'heure du numérique

Nous vivons, nous bougeons ! Penser à l'avenir du réseau TRANSCO c'est pour nous, au Conseil Général de la Côte-d'Or, penser à l'évolution de vos besoins et de vos attentes. Nous nous mobilisons chaque jour pour poursuivre un objectif simple : faire de la Côte-d'Or un département qui rapproche les territoires. Pour cela nous adaptons et améliorons sans cesse le réseau pour qu'il soit la réponse mobilité au service de tous les Côte-d'Oriens.

Déjà plus de la moitié des cars ont été rendus accessibles aux personnes souffrant d'un handicap physique. Nous avons également fait le choix d'ouvrir une nouvelle ligne en avril dernier qui dessert le MuséoParc d'ALESIA, qui ouvrira en mars 2012, et la gare TGV de MONTBARD.

En cette rentrée 2011, c'est sur la billettique que nous avons mis l'accent pour vous faire bénéficier de supports de transport plus fonctionnels et plus rapides qui se présentent sous la forme d'une carte à puce ou d'une clé USB. Cette nouvelle façon d'acheter un voyage se devait également d'être accessible sur internet, c'est pourquoi le site du Conseil Général est désormais doté d'une e-boutique qui vous permet de régler l'ensemble de vos titres de transport. A partir de 2012 ce nouveau système billettique sera élargi au réseau urbain dijonnais DIVIA afin de permettre des correspondances simplifiées.

Grâce à ces mesures, j'espère que nos cars départementaux TRANSCO continueront de vous accueillir toujours plus nombreux, comme c'est déjà le cas depuis deux ans avec une augmentation moyenne sur le réseau de près de 50%. Cela signifie que le tarif unique à 1,50€ vous a séduit et c'est là notre ambition la plus chère !

François Sauvadet
Président du Conseil Général
de la Côte-d'Or

+ rapide



A chaque montée dans un véhicule TRANSCO, y compris en correspondance, présentez votre carte ou votre clé USB dans n'importe quel sens à quelques centimètres du pupitre. Ce geste simple valide et décompte automatiquement votre trajet en permettant une montée plus rapide des passagers à bord du car.

vert, je passe

rouge, je ne passe pas



bip voyant vert

VALIDÉ



bip grave voyant rouge

NON VALIDÉ

+ économique

Les supports sont désormais rechargeables, ne les jetez pas après utilisation.

La carte à puce et la clé USB ont une durée de vie de 5 ans et, durant cette période, elles sont rechargeables de façon illimitée.

Le billet sans contact est valable 1 an et rechargeable jusqu'à 200 fois, prenez en soin.

+ pratique

Pour vous apporter plus d'autonomie, achetez et rechargez votre nouveau support sur la boutique en ligne e-TRANSCO sur www.cotedor.fr



E-Transco, la boutique en ligne qui vous simplifie la vie !

- Créez votre compte personnel
- Commandez, rechargez votre carte à puce et votre clé USB
- Gérez vos abonnements et vos titres de transport

Vous avez également la possibilité de recharger tous les titres Transco :

- dans l'un des points de vente
- dans le car pour le Ticket Côte-d'Or et le titre 10 voyages
- par correspondance au :

Gestionnaire Billettique TRANSCO
Conseil Général de la Côte-d'Or
53 bis rue de la Préfecture
BP 1601 • 21035 Dijon cedex

+ sûr

- Si votre support héberge plusieurs titres de transport différents, le pupitre valide le titre le plus avantageux pour vous.
- En cas de perte ou de vol, il vous suffit de le déclarer et votre support sera mis en opposition.
- A chaque passage de votre support sur un pupitre, vous pouvez connaître le solde de trajets disponibles sur votre support.
- Votre support est personnel, mais vous pouvez voyager en groupe avec un seul support en décomptant un voyage pour chaque personne qui vous accompagne.
- Vous avez oublié votre carte ou votre clé USB, des titres Côte-d'Or à l'unité ou le titre 10 voyages sont vendus à bord des cars.
- Vous souhaitez anticiper vos trajets, c'est possible ! Vous pouvez en effet acheter votre titre Mensuel TRANSCO et le charger sur votre support pour le mois en cours et les deux suivants.

Pour plus d'infos : www.cotedor.fr



* Attention, le titre Mensuel TRANSCO n'est disponible que sur clé et carte à puce nominative.

Tarifs

des titres de transport

Ticket Côte-d'Or

1,50€

- cars
- dépositaires

10 voyages TRANSCO

15 €

- cars
- dépositaires
- e-TRANSCO
- par correspondance*

40 voyages TRANSCO

36 €

Nominatifs valables deux mois

- dépositaires
- e-TRANSCO
- par correspondance*

Mensuel TRANSCO

60 €

Voyages illimités nominatifs durant un mois calendaire

- dépositaires
- e-TRANSCO
- par correspondance*

Connivence Hebdo

22,15€

- dépositaires
- e-TRANSCO
- par correspondance*